

Service instructeur
Service du Recyclage et de l'Air

N° 2008-9-6-13

Service consulté

DEVELOPPEMENT DURABLE : LES ACHATS PUBLICS ECO-RESPONSABLES

Résumé : *Les marchés publics, qui représentent plus de 15 % du PIB européen, peuvent être un levier pour orienter les fournisseurs vers un mode de production et des produits nouveaux respectueux du développement durable. Il est proposé d'adhérer au « Club des acheteurs publics éco-responsables » d'Alsace et de signer la Charte correspondante.*

Les collectivités publiques, au travers de leurs marchés de fourniture ou de prestation de services, peuvent contribuer significativement à l'émergence de modes de production et de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement. En effet, en Europe, les achats publics représentent près de 15 % du Produit Intérieur Brut. Les entreprises se montrent de ce fait très attentives aux nouvelles exigences des acheteurs publics. En retour, le développement de produits plus écologiques ou l'affichage d'une politique en faveur de l'environnement deviennent pour certains fournisseurs un véritable atout commercial.

Par l'adhésion au « Club des acheteurs publics éco-responsables », le Conseil Général s'inscrit dans le Plan national d'action des achats publics durables et se positionne avec les autres membres du club (collectivités territoriales alsaciennes, hôpitaux, universités, ...) comme exemple ayant vocation, grâce à un effet d'entraînement, à contribuer à une généralisation des pratiques éco-responsables.

L'achat public éco-responsable intègre ainsi différents critères normatifs, labels, et spécifications s'inscrivant dans une démarche de développement durable :

- Protection et mise en valeur de l'environnement : éco-bilan des produits, intégrant tous les stades de leur cycle de vie (production, transport, distribution, usage, élimination), éco-labels et éco-produits, préservation de la biodiversité, gestion douce et replantation des forêts...
- Progrès social : commerce équitable, interdiction du travail des enfants,
- Développement économique au travers de la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (coûts immédiats et différés).

Le Club des acheteurs publics éco-responsables est co-animé par la Région Alsace, l'ADEME et la DIREN. Il a pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques au sein des membres du Club et de faire adhérer un maximum de structures à sa Charte afin de faire de la commande publique un levier du développement durable.

Le Club favorise les échanges d'expériences, organise des formations et diffuse des informations, via le site internet dédié, des mailings...

Une enquête réalisée en interne auprès des principaux services concernés par les marchés publics a non seulement révélé une forte adhésion à cette démarche, mais a également mis en évidence des pratiques qui intègrent d'ores et déjà la dimension du développement durable dans la passation de marché : démarche ISO 14001, achats d'équipements économes en énergie, matériel certifié, emploi de travailleurs handicapés...

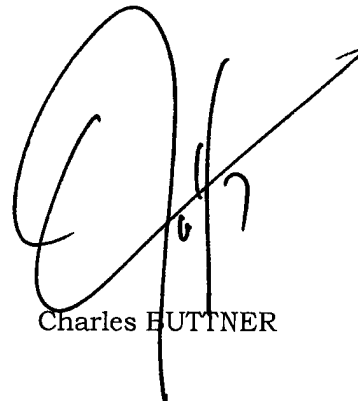
Deux démarches pourraient donc utilement être menées en parallèle :

- L'adhésion au Club des achats éco-responsables, où le Département serait représenté par la DCP et le SRA,
- La mise en place d'un groupe de travail transversal interservice, pour réfléchir à des mesures en faveur du développement durable au sein de l'administration départementale.

En conclusion, je vous propose :

- d'adhérer au « Club des acheteurs publics éco-responsables » d'Alsace,
- d'autoriser le Président à signer la Charte correspondante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER